

ECHO

JOURNAL DES INTÉRÊTS D'AÏRE-LE LIGNON | MARS 2016 | N°1

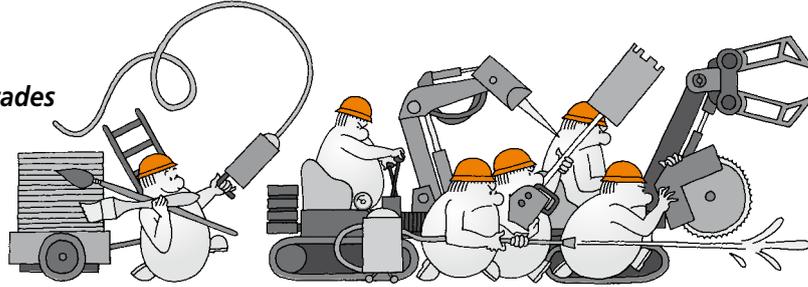


2016



démolition
assainissement de façades
désamiantage
sols sans joints

022 797 55 77
info@dmbsa.ch
www.dmbsa.ch



Pharmacie des
Sens+

Livraison gratuite à domicile

T 022 797 27 37
F 022 797 27 38
contact@ph-sens.ch

Coupe Gordon-Bennett | Le Lignon

GS Windows SA
Fenêtres & Stores

HABITAT JARDIN
Stand K207 - Halle 9
du 12 au 20 Mars 2016
Expo Beaulieu Lausanne

Chemin du Château Bloch 17 - CP 60 - 1219 Le Lignon
Tél. 022 796 99 64 - www.gswindows.ch - contact@gswindows.ch

IMPÔTS Un souci ? Une corvée ??

Faites remplir vos déclarations d'impôt !

Tarifs
de CHF 80.- à CHF 120.-

Pas de frais de déplacements
sur tout le territoire de Vernier
et 1203 Genève

Sur rendez-vous
022 796 37 81
(de 9h à 19h)

Cabinet comptable Gérard Cornu
Comptabilité : artisans-indépendants-PME/PMI-Conseils-Secrétariat

61a, chemin des Sellières • Aire • Case postale 75 • 1219 Le Lignon

Lignon Tél: +41 22 970 15 15
coiffure
Patrik

Centre commercial du Lignon - Genève

LABORATOIRE VS DENTAIRE

Entretien et réparation de votre prothèse dentaire, service à domicile

» AIRE - LE LIGNON «

**NOUS FABRIQUONS ET RÉPARONS
VOTRE DENTIER**



H-R. Vetterli



022 797 26 30



R. Scotolati

- ✓ SERVICE À DOMICILE
- ✓ OUVERT TOUT L'ÉTÉ
- ✓ OUVERT DURANT LES FÊTES



Le spécialiste



de la prothèse
dentaire depuis
35 ans

ECHO

JOURNAL DES INTÉRÊTS D'AÏRE-LE LIGNON

Cotisation annuelle 2016
CHF 30.- minimum | CCP 12-15388-4

Prochaine parution
15 avril 2016

Dernier délai de remise des textes
1^{er} avril 2016



P 5

ÉDITORIAL

Un nouvel élan!

4

L'ÉCHO DU MOIS

L'éphéméride

5

EN DIRECT DE LA MAIRIE

Conseil Municipal
Démographie

6-8



P 10

LA VIE DU QUARTIER

50 ans du Lignon
Transports publics
Rack à vélo du Lignon
Le courrier des lecteurs

9-10

ÉCHOS D'AILLEURS

«Sweet girls»
Armoire à troc

11



P 14

LA VIE DE L'ASSOCIATION 12-13

Plan localisé de la Bourdonnette
Un arbre à sauver

CHEZ VOUS

Chronique dionysiaque

14

À VOS AGENDAS

14

la Cite
des Vents
RESTAURANT • PIZZERIA
LOUNGE BAR • VINOThÈQUE

Cuisine française et italienne
Pizza au feu de bois

du lundi au vendredi, 4 plats du jour dès CHF 18.-

Parking à disposition à proximité
Rue Coupe Gordon-Bennett 3 - CH-1219 Le Lignon - Genève
Tél +41 22 797 10 70 - Fax +41 22 797 10 71
www.lacitedesvents.ch - info@lacitedesvents.ch

Impressum

Paraît 8 fois par an
Tirage de 5'000 exemplaires

Rédaction
Robert Borgis
T 022 970 13 60
rborgis@gmail.com
Ch. Du-Villard 10
1210 Châtelaine

Réalisation
AA Actual Pub SA
www.actualpub.ch

Photo couverture
© Blaise Lambert

Publicité
AA Actual Pub SA
info@actualpub.ch
T 022 343 0 343
Benoît Stolz
P 078 721 14 72
Dominique Poupaert
P 079 206 80 00

Site internet
www.aiali.ch

Editeur
Association des Intérêts
d'Aire – Le Lignon

Les articles n'engagent que la
responsabilité de leur auteur
Reproduction autorisée
avec mention de la source

Abonnement de soutien
CCP 12-15388-4 (selon désir)

Comité 2015-2016
Président
Gjon Thaqi

Membres
Mme Michèle Finger
MM. Francis Ballager ;
Robert Borgis ; Pierre Chevrier ;
Alain Gaumann ; Yves Magnin ;
Roland Rey-Mermier ;
Daniel Rochat

Membres suppléants
Mmes Monique Huissoud
et Yannick Lachat
M. Antoine Alarcon

UN NOUVEL AN POUR UN... NOUVEL ÉLAN!

La nouvelle aventure 2016 aura déjà commencé depuis 66 jours quand notre bulletin parviendra dans vos boîtes aux lettres. Mais la rédaction a à cœur, dans ce premier éditorial, malgré la fin de la période des vœux, de vous adresser ses vœux pour que ce millésime 2016 vous apporte son lot de joie, d'amour et de chance, que tous vos rêves et vos espérances se réalisent, que chacune de vos résolutions (bonnes bien entendu!) annonce une excellente nouvelle année.

Dans ce premier numéro du nouvel exercice, le «raide» a donc, tel le dieu romain Janus, son regard tourné vers le passé et l'avenir. Vers le passé, pour remercier tous ceux qui ont collaboré à la parution de l'Echo d'Aire-Le Lignon: tout d'abord **les annonceurs** qui nous apportent leur soutien financier indispensable à la sortie des huit numéros annuels; en souhaitant que les lectrices et lecteurs leurs apportent aussi leur confiance. **L'Agence AA Actual Pub** qui a la responsabilité de la gestion administrative et de l'édition de notre bulletin ainsi que la recherche (fort difficile actuellement) des annonces publicitaires. **Notre distributrice** qui vous apporte, dans vos boîtes aux lettres, votre bulletin qu'elles que soient les conditions atmosphériques; **les rédacteurs occasionnels** qui contribuent à rendre la partie rédactionnelle attrayante et variée et **bien sûr les lectrices et lecteurs** qui lisent fidèlement chaque parution et qui nous font, parfois même, l'amitié de nous communiquer leurs critiques, remarques, suggestions.

En ce qui concerne l'avenir, cette nouvelle étape a, tant pour l'association que pour l'équipe rédactionnelle, besoin de vous afin de poursuivre la tâche principale des fondateurs: défendre le bien vivre de la presqu'île dont certains projets en sont une menace sérieuse.

L'association a besoin aussi, afin de poursuivre sa tâche, de l'appui de tous, notamment d'un appui financier avec **le versement de la cotisation annuelle de CHF 30.- au minimum.**

Un montant supérieur est le bienvenu, car il sera une aide précieuse pour couvrir les frais d'édition (toujours en hausse) de l'ECHO, lien indispensable entre la population, les Autorités et notre Association.

Dans les souhaits de la Nouvelle Année, l'équipe de la Rédaction aimerait que ce bulletin devienne le vrai reflet de la vie de la presqu'île, mais pour cela le concours et la collaboration de chacun (habitant-e-s, sociétés et associations locales, etc.) EST INDISPENSABLE, en adressant à la rédaction, dans les délais annoncés dans chaque numéro, informations, communiqués, calendrier des manifestations, etc.



PLAN DE PARUTION ET DÉLAIS DE REMISE DE MATÉRIEL 2016

PARUTION	REMISE DES TEXTES
15 avril	1 ^{er} avril 2016
20 mai	6 mai 2016
17 juin	3 juin 2016
9 septembre	26 août 2016
7 octobre	23 septembre 2016
18 novembre	4 novembre 2016
9 décembre	25 novembre 2016

Publicité

Optic 2000
Une nouvelle vision de la vie

Il y a une première fois à tout !

PACK ENFANTS 180* CHF
MONTURE ET VERRES ANTIREFLETS
OPTIC 2000 RECOMMANDE LES VERRES ESSLOR

SOIT UN COÛT DE CHF 0.- (DÉDUCTION DE CHF 180.- CORRESPONDANT AU MONTANT REMBOURSÉ PAR L'ASSURANCE MALADIE DE BASE) *VOIR CONDITIONS EN MAGASIN

Pour l'achat d'une monture à choisir dans les collections Whao et Zeme paire, équipée de 2 verres unifocaux antireflets, antiscissions et amincis -8,00/+4,00 cyl 2,00mas pour un prix de CHF 180.- Offre valable du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, non cumulable avec d'autres offres et avantages.

OPTIQUE PLUS SA

C.C. ArCenter 1214 Vernier T 022 341 45 40	7, rue des Boudines 1217 Meyrin T 022 785 01 55	C.C. du Lignon 1219 Le Lignon T 022 796 81 44
--------------------------------------------------	-------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

L'ÉPHÉMÉRIDE

JANVIER

A l'origine, le calendrier romain était composé de dix mois, totalisant 304 jours; les 61 jours d'hiver ne faisant alors partie d'aucun mois. C'est vers 713 av. J.-C. que le roi légendaire Numa Pompilius aurait ajouté les mois de janvier et février, étendant l'année à 355 jours. Dans ce calendrier, janvier possède 29 jours. Il se voit attribuer les 31 jours actuels lors de l'introduction du calendrier julien. C'est à partir du XVI^e siècle que les pays européens commencent à rétablir officiellement le 1^{er} janvier comme date de début d'année.

L'année 2016 est une année bissextile de 366 jours. Elle correspond à l'an 6729 de la période julienne, fin 5776 et début 5777 de l'ère juive et début 1438 du calendrier musulman (Hégire).

Durant ce mois de janvier, les jours ont augmenté de 58 minutes et le 20 du mois (à 16h28) le Soleil est entré dans le signe du **Verseau**.

FÉVRIER

Deuxième mois de l'année dans notre calendrier, il comptera cette année 29 jours (année bissextile). Le 30 février est un jour absent des calendriers actuellement en usage, mais qui a été utilisé par certains pays dans des circonstances particulières. Ainsi, en 1929, l'Union soviétique introduisit un calendrier révolutionnaire dans lequel chaque mois avait 30 jours, et les cinq ou six jours en excès étaient des jours de congé ne faisant partie d'aucun mois, à la manière des sans-culottides du calendrier républicain français.

Les années 1930 et 1931 eurent donc **un 30 février** en URSS; mais en 1932 ce calendrier fut partiellement abandonné et les mois retrouvèrent alors leur longueur antérieure.

Le 8 février 2016 est célébré le «Nouvel-An chinois» aussi appelé «Festival du printemps» ou, au Viêt-Nam, «Fête du Têt» festival le plus important pour les communautés asiatiques à travers le monde, avec le début de l'année du «Singe de feu» (9^e animal du cycle zodiacal chinois) qui se terminera le 27 janvier 2017, année, selon les Chinois, où tout peut arriver.

Le 14 février; célébration de la Saint-Valentin. l'association de la Saint-Valentin à la fête des amoureux remonte au Moyen-Age. A cette époque, la tradition veut que les jeunes gens tiraient au sort le nom de leur compagne et l'accrochaient à leur manche pendant la durée des fêtes (une semaine). Par la suite, le «Valentin» est devenu le cavalier qu'une jeune fille choisissait pour l'accompagner le premier dimanche de Carême, lors de la fête

des «Brandons». Cette fête consistait en une procession, pendant laquelle la foule parcourait la campagne et chassait, grâce à ses brandons (sorte de torche, faite de brins de pailles entortillés), les mulots, les taupes et les mauvaises herbes des champs et garantissaient de bonnes récoltes pour l'année suivante.

Quant à Saint Valentin, il a été décapité, le 14 février 268, en représailles des conversions au christianisme qu'il suscita suite à la guérison d'une jeune fille aveugle. Il doit aussi à son nom, qui signifie *santé et vigueur*, le fait que les fiancés, les jeunes gens à marier, ceux qui craignent les atteintes de la peste, les personnes, enfin, qui sont sujettes à l'épilepsie et aux évanouissements se sont placés sous son patronage.

Du 1^{er} au 29 février les jours ont augmenté de 87 minutes et on a fêté, *le mardi gras* (9 février) et *le mercredi des Cendres* (10 février), marquant le début du Carême. Le 19 février, à 6h34, le Soleil est entré dans le signe du **Poisson**.

MARS

Mars est le troisième mois de l'année dans les calendriers julien et grégorien. C'est aussi le premier mois du printemps dans l'hémisphère nord. À l'origine du calendrier romain, mars était le premier de l'année, car le retour des beaux jours marquait le début de la période de la guerre. Son nom vient alors du latin *Martius*, nom donné à ce mois par les Romains en l'honneur du dieu Mars, dieu de la guerre. Ce mois est marqué, dans le passé, par une date célèbre: *les ides de Mars*, date de l'assassinat de Jules César.

Du 1^{er} au 31 mars les jours augmentent de 100 minutes et le 20 mars, à 5h31, entrée du Soleil dans le signe du **Bélier** et commencement du printemps.



La date de Pâques est fixée au premier dimanche après la pleine lune suivant le 21 mars ce qui fixe pour l'année 2016 cette célébration au dimanche 27 mars, en rappelant que selon le calendrier de référence, donne souvent un jour de célébration différent pour les Églises occidentales et les orthodoxes.

La pensée du mois

«Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible.»

Antoine de Saint-Exupéry

«On ne subit pas l'avenir, on le fait.»

Georges Bernanos

Le truc du mois

Mauvaise odeur des gants de ménage

Les gants en caoutchouc que vous utilisez pour faire la vaisselle ou le ménage prennent souvent une odeur peu agréable avec le temps.

Pour y remédier, mettez un peu de **bicarbonate de soude** à l'intérieur (et à l'extérieur aussi, si vous le jugez nécessaire) et laissez le agir pendant quelques heures. Videz ensuite l'intérieur des gants en les retournant pour bien enlever tout produit. Vos gants n'auront plus de mauvaises odeurs et vous pouvez continuer à les utiliser sans soucis.

Répétez l'opération chaque fois que nécessaire.

Retour à l'heure d'été

C'est aussi au mois de mars, plus précisément **dans la nuit du 26 au 27 mars** qu'aura lieu le passage à l'heure d'été, les montres et horloges **seront avancées d'une heure** à 2 heures du matin, il sera alors **3 heures du matin**.



Autorisations de construire

Du 28 novembre 2015 au 19 février 2016

Régie VPI SA rénovation appartement au 15^e étage av. du Lignon 21

N. Marchard rénovation appartement 5^e étage av. du Lignon 40

N. Marchard rénovation appartement 13^e étage av. du Lignon 5

N. Marchard rénovation appartement 7^e étage av. du Lignon 84

Ville de Vernier aménagement jardin public provisoire Vernier à déterminer

Imoka Immobilien rénovation appartement 3^e étage av. du Lignon 29

N. Marchard rénovation appartement 8^e étage av. du Lignon 39

Globe Limo SA création couvert métallique rte Bois-des-Frères 81

P.Anderregg & D.Rinaldi démolition d'une villa et d'un garage ch. des Grebattes 17a

G.Gros & E.Viret construction d'une piscine ch. du Renard 11

Commune de Vernier démolition du jardin Robinson place du Lignon 26

Comptoir Immobilier rénovation d'un appartement 12^e av. du Lignon 65

Comptoir Immobilier rénovation d'un appartement 11^e av. du Lignon 77

Comptoir Immobilier rénovation d'un appartement 8^e av. du Lignon 84

P.Anderregg-D.Rinaldi construction 6 villas contiguës ch. des Grebattes 17a

Ordonnance sur la protection contre le bruit

Dans la Feuille d'avis officielle du 26 janvier 2016, publication des autorisations délivrées, à la Ville de Vernier, par la Direction générale du génie civil pour l'assainissement des nuisances sonores de l'avenue du Lignon du N° 54 à 65; de la route du Bois-des-Frères 2, 2a, 2b et 2c; de la route d'Aire 140, 175, 177, 185 et 187; du chemin des Sellières 3 et du chemin du Grand-Champ 2

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 décembre 2015

La séance publique commence, vu la date de celle-ci, par le bris de la marmite de l'Escalade effectué par le benjamin du Conseil, Pablo Marin, accompagné sur proposition de la présidente, Mme Monique Mattenberger, par votre serviteur, un des plus âgés des présents, suivi d'une timide interprétation du premier couplet du «Cé què lainô».

Dans les communications du Bureau, le législatif est informé de la démission de Mme Valdete Sopi (S), puis il procède à l'élection de M. Claude Angeloz (MCG) en qualité de suppléant au Bureau, en remplacement de Mme Ana Roch, démissionnaire.

A l'unanimité, acceptation d'un crédit de CHF 4'000'000.– en vue de l'amélioration de la sécurité incendie dans les bâtiments communaux, tandis que le crédit de CHF 1'300'000.– pour la réalisation d'un couvert abritant 6 terrains de badminton dans le complexe des tennis de Vernier est accepté par 32 oui et 1 abstention.

Le crédit de CHF 138'000.– en vue de l'acquisition de 19 machines de décapage sans produit pour l'entretien des sols des écoles est accepté à l'unanimité

Une motion des groupes socialistes et verts relative à la solidarité avec les victimes de la guerre en Syrie afin d'informer les réfugiés présents à Vernier, d'inviter les associations à ouvrir leurs activités, en particulier aux enfants et de faciliter le travail des associations en lien avec les réfugiés et le contact avec la population et de travailler avec l'Hospice général, l'Etat de Genève et d'autres communes afin de trouver des solutions d'hébergement adaptées pour les familles avec enfant, est acceptée par 20 oui contre 10 non.

Acceptation, par 21 oui, 1 non et 8 abstentions de la motion déposée par Mmes Locca (S), Schaufelberger (Verts) et Martens (S) invitant le Conseil administratif à étudier la possibilité de mettre en place un réseau de parrains et marraines en s'appuyant sur les expériences en cours.

Acceptation, par 26 oui et 3 non, d'un crédit de CHF 29'000.– pour l'acquisition d'une parcelle, de 166 m², au chemin de Maisonneuve, en vue de rectifier la géométrie actuelle du Parc de Balxert avec constitution d'une servitude de non bâtir au profit de l'Etat de Genève, y compris les travaux de réaménagement du parc.

Acceptation, à l'unanimité, d'un crédit de CHF 199'424.– pour la création de 164 places d'abris de Protection civile sous l'immeuble Coupe Gordon-Bennett.

L'échange de parcelles entre la Commune et la Maison Givaudan, ainsi qu'un crédit de CHF 45'000.– destiné à financer les conséquences financières de cette opération sont acceptés à l'unanimité.

Le crédit de CHF 340'000.– pour réaliser un réseau intra-communal à haut débit est accepté par 18 oui, 4 non et 12 abstentions.

Par 32 oui et 3 abstentions le législatif donne son accord pour l'achat de deux locaux distincts à la route de Vernier, N° 186 et à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'280'000.– à cet effet, avec des frais de rafraîchissement et de réaménagement de ces bâtiments.

Autorisation, par 32 oui et 2 abstentions, d'achat de deux parcelles de 92m² et 253m², sises entre la Via de Coisson et le chemin de Verny, avec ouverture d'un crédit de CHF 287'000.–, frais et émoluments compris.

Refus, par 22 non, 7 oui et 1 abstention, de la motion du MCG «Donnez-nous les moyens de protéger nos écoles».

Refus, à l'unanimité, d'une motion déposée lors de la dernière législature par Mmes Meissner, Kaelin (MCG) et Mattenberger (PLR) demandant de tester la vidéo surveillance sur des points de récupération victimes d'incivilités.

Un projet de délibération, déposé par Mme Roch et M. Cerutti (MCG) demandant d'allouer un montant extraordinaire de CHF 10'000.– aux Sauveteurs-auxiliaires à l'occasion de leur 125^e anniversaire est refusé par 22 non, 7 oui et 1 abstention.

Unanimité pour l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 8'491,80 pour couvrir le solde des frais et honoraires dans le cadre de la cession à la Commune du réseau routier des Avanchets.

Divers projets de délibération ont été pris en considération et transmis aux commissions ad hoc, dont celui du Plan localisé de quartier de la Bourdonnette.

Désignation des membres du Comité de pilotage (COPI) pour le Contrat de quartier des Libellules, nouvellement constitué.

Acceptation, à l'unanimité, d'une résolution relative au Plan localisé de quartier, situé entre la route de Vernier et les voies CFF (passage de la zone villas à la zone de développement. Interpellation de M. Ambrosio (MCG) relative au marquage des pistes vélos et piétons de la route du Bois-des-Frères, suite aux travaux de réaménagement de cette artère. (voir également la rubrique « Vie de l'Association).

Au point de l'ordre du jour des questions écrites, relevons celle de M. Staub (S) concernant des actes de vandalisme à Nicolas-Bogueret, suite notamment à l'incendie d'une voiture dans ce quartier.

Séance du mardi 2 février 2016



Sous la présidence de Mme Monique Mattenberger (PLR), le législatif a, en début de séance, procéder à l'assermentation de M. Hacene DEBBAH (Socialiste), domicilié aux Avanchets, en remplacement de Mme Valdete SEPI, démissionnaire.

Par 17 oui, 5 non et 8 abstentions acceptation d'un crédit de CHF 2'140'000.- en vue de la modification des déchetteries par des bennes enterrées, à raison de quatre sites maximum par année.

Le crédit de CHF 111'000.- en vue de l'acquisition d'un chariot élévateur de marque Merlo est accepté par 32 oui et une abstention et, à l'unanimité, celui de CHF 240'000. - pour une balayeuse Ravo pour le nettoyage des routes communales.

Par 23 non et 9 oui, le législatif a refusé la motion de Mme Roch et MM Ruffieux et Bohler demandant l'achat de deux véhicules minimum à mettre à la disposition de sociétés, groupements devant, pour leurs activités, effectuer des déplacements hors de la Commune.

Le projet de délibération relatif à des aménagements paysagers du Restaurant le Nénuphar voit, malgré l'acceptation en commission, les interventions, vu le coût des travaux, de nombreux conseillers et conseillères qui décident, au final, par 16 oui et 16 non et la voix prépondérante de la Présidente, le retour en commission du génie civil et de l'aménagement.

Par contre, c'est à l'unanimité qu'un crédit de CHF 55'000.- en vue de l'étude pour la mise en œuvre d'un réseau de collectes des eaux et d'une station d'épuration est accepté.

Le crédit de CHF 442'000.- destiné à l'équipement initial du pavillon de l'enfance à Vernier est accepté par 26 oui et 8 abstentions.

Après un très long débat sur la délibération demandant de faire un état des lieux des cours de langue et culture d'origine existant à Vernier, des frais d'écologie y relatifs, ainsi que du nombre d'enfants fréquentant ceux-ci, d'étudier la possibilité de financer tout ou partie de ces frais d'écologie pour les enfants de Vernier et de chiffrer les coûts d'un tel dispositif, cette dernière est acceptée par 16 oui, 14 non et 1 abstention.

La pétition du Collectif nocturne sur le plan du Canton réunissant 2334 signatures demandant une vie nocturne riche, vivante et diversifiée est acceptée, par 31 oui et une abstention, est transmise au Conseil administratif pour traitement.

C'est à l'unanimité que le crédit de CHF 329'000.- pour l'équipement initial des nouvelles surfaces de l'Espace de vie enfantine des Libellules est accepté.

Après son passage en commission, la motion déposée par les Socialistes et les Verts invitant le Conseil administratif:

1) à entamer les démarches avec les partenaires sociaux des métiers du bâtiment et les syndicats pour la mise en œuvre d'un plan de mesures visant au renforcement des contrôles paritaires sur les chantiers de la Ville de Vernier ou sur les chantiers où Vernier a délégué sa maîtrise d'ouvrage,

2) à obtenir l'accord préalable du Conseil municipal pour toute constitution de fonds social engageant financièrement la Commune

et **3)** d'approcher les Fondations immobilières communales afin de les inviter à s'associer à la démarche

est adoptée, avec l'amendement de M. Staub (S) par 31 oui et 1 non (MCG)

Acceptation par 28 oui et 2 abstentions de la constitution d'un bail emphytéotique au profit de l'Association Pro Natura concernant la vente des terrains de Mategnin en France.

Divers projets de délibérations sont pris en considération et envoyés dans les commissions concernées.

Médailles pour chiens 2016



Les détenteurs de chien ont l'obligation d'acquiescer **la marque de contrôle (médaille) 2016, avant le 1^{er} avril, dans leur commune de domicile.**

L'obtention des médailles chiens pour les habitant-e-s de Vernier sera possible **jusqu'au 31 mars 2016** au poste de police municipale, av. Henri-Golay 26, 1219 Châtelaine, **du lundi au vendredi de 09h à 17h (T 022 306 06 50)**. La caisse de l'Etat ne délivre plus les médailles.

Dès le 31 mars, tout chien doit être porteur de la médaille valable pour l'année en cours, fixée au collier. Il est recommandé d'y ajouter l'identité et le no de téléphone du propriétaire. Les détenteurs de chiens qui ne se seront pas acquittés de l'impôt seront passibles d'amende.

Documents requis pour l'obtention de la médaille

Pièce d'identité - Attestation d'assurance responsabilité civile valable - Carnet de vaccination (vaccin contre la rage depuis moins de 2 ans) - Attestation de l'identification du chien par puce ou tatouage (ANIS) - Autorisation d'acquisition et détention pour les chiens potentiellement dangereux, tels que définis dans la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens.

Prix de l'impôt

1^{er} chien CHF 50.-
2^e chien CHF 70.-
3^e chien CHF 100.-

Suite, page suivante

Le savez-vous ?

Le pont Butin qui relie les localités d'Aïre, sur la rive droite, et du Petit-Lancy, sur la rive gauche, est le neuvième pont le plus en amont du Rhône après sa sortie du lac Léman. C'est également le premier pont routier après la jonction du Rhône avec l'Arve. Il mesure 268,94 m de long et est constitué de 5 arches de 48 mètres de haut surmontées par 5 arcades supplémentaires.

C'est le 21 juin 1913 que le Grand Conseil genevois acceptait un legs d'un million de francs de **M. David Butin**, ancien marchand de fer, destiné à faciliter l'édification d'un pont sur le Rhône entre les communes de Lancy et de Vernier.

Le Fribourgeois Jules Jaeger (1869-1953) et le Grison Richard Coray sont alors appelés à Genève pour superviser la construction de ce pont dont le tablier inférieur devait accueillir une nouvelle ligne de chemin de fer. Toutefois, pour des raisons financières, la partie ferroviaire de raccordement interrives entre la gare Cornavin et la gare de triage de La Praille ne sera finalement pas réalisée sous le pont, mais établie dès 1946 par le viaduc de la Jonction.

Commencés en 1916, il y donc 100 ans, les travaux sont interrompus après l'effondrement d'une pile le 6 juillet 1924. Le pont ne sera finalement terminé qu'en 1926 et inauguré en 1927 et coûta finalement plus de 11 millions de francs.

En 1970, le pont est agrandi et deux voies de circulations sont ajoutées. En 2000, d'importants travaux de réfection sont entrepris, amenant en particulier à la création de deux pistes cyclables séparées du trafic ainsi qu'à la pose d'une séparation centrale. Sous le pont, la surface prévue à l'origine pour le train a longtemps été utilisée par la société Hispano-Suiza pour des essais de tirs. Depuis 1987, elle accueille un laboratoire d'aérotechnique et de soufflerie, le CMEFE, rattaché à la Haute école du paysage et d'architecture de Genève.

Dans une réponse intermédiaire à l'interpellation de M. Ambrosio (MCG), relative au marquage de la piste «cycles/piétons» de la route du Bois-des-Frères (sens Vernier-Lignon) suite aux travaux de réaménagement, le Conseil administratif explique que la décision d'implanter la piste cyclable côté Lignon, tout au long du tronçon allant depuis le pont CFF jusqu'au giratoire du Lignon a été prise afin d'éviter les croisements (exigence de sécurité) entre les cyclistes et les piétons et de limiter, au possible, les changements brusques de direction des vélos. L'implantation arrêtée permet ainsi de s'affranchir des risques de collision entre les flux principaux piétonniers et le flux des cyclistes.

Au point de l'ordre du jour des interpellations, celle du Groupe PDC-PDB-VL relative à l'implantation, à côté de l'école d'Aïre, d'un centre d'accueil pour 150 jeunes, entre 15 et 18 ans, non accompagnés, invitant le Conseil administratif à exposer et expliquer les motivations et raisons du choix de regrouper 150 mineurs sur un même site, d'exposer les mesures prises afin de garantir l'accueil de ces personnes, assurer leur intégration et leur sécurité, ainsi que celle de la population environnante et quel plan de communication à destination des habitants a-t-il été établi.

DÉMOGRAPHIE

Les statistiques relatives à l'état de la population pour le dernier trimestre 2016 (octobre-novembre et décembre) n'étaient malheureusement pas encore disponibles au moment de la rédaction de notre bulletin.

DÉCÈS ANNONCÉS ENTRE LE 24 NOVEMBRE 2015 ET LE 19 FÉVRIER 2016

Anthenien, Josef, 1946, ch. de l'Etang 36 bis
 Baumier, Antoine Michel Marie Valentin, 1954, ch. de Poussy 34
Berset, Julien, 1933, ch. Bois-Jacquet 14
 Betancourt née de Smet, Hilda Clementina Peccavia, 1932, ch. de l'Esplanade 16
 Bolliger née Perrin, Yvette Fernande, 1933, ch. des Vidollets 29d
Casella, Luigi 1952, av. du Lignon 36
 Catherine, Joseph Gérard, 1946, av. Henri-Golay 12a
 Chatelain, Michel Roger, 1931, rue Carqueron 3
 Coquillon, Marie Judith, 1956, rue Jean-Simonet 18bis
 De Fabiani, Lorenzo, 1969, av. des Libellules
 Devisme née Doyon, Christiane Nicole, 1947, ch. de l'Esplanade 22
 Dinis Freire, José, 1932, ch. de l'Esplanade 30
 Ferraris née Picchiottino, Maria Caterina, 1921, ch. du Croissant 4
 Filliez née Zbinden, Monique, 1931, ch. du Coin-de-Terre 21

Fumagalli, Giovanni Domenico, 1948, av. des Libellules 18
Galati, Luigi, 1936, av. du Lignon 16
 Geric-Manola-Pulic née Geric, Milka, 1947, ch. de l'Etang 29a
 Ghasemi, Kejani Morteza, 1927, av. du Lignon 53
 Gigon, Serge Alphonse, 1936, ch. de l'Ecu 1 c/EMS La Châtelaine
 Girard née Diertenbeck, Jeanne Caroline, 1925, av. Henri-Golay 12E
Grassi, Angelo, 1937, av. du Lignon 76
 Graub, Serge Pierre, 1960, rue Carqueron 76
Guillermo, Rafael, 1936, av. du Lignon 80
Héritier née Maillefer, Claudine Juliette, 1925, ch. du Renard 58
 Lamers, Bernard André, 1938, ch. des Myosotis 8
Lanza, Lucien, 1931, av. du Lignon 26
 Leuba née Bourquin, Emilie Alice 1920, ch. de l'Etang 15
 Luminati, Ivan Domenico, 1959, rue du Grand-Bay 16
Manusia, Giuseppe, 1933, av. du Lignon 7
 Martinelli née Kottmann, Martha Agatha, 1920, ch. de l'Ecu 1c/EMS La Châtelaine
Mauron, Serge Jean Jean Louis, 1955, ch. du Grand-Champ 10e
 Merlo, Joseph François, 1934, av. de Crozet 52
 Morand, Paul Ernest, 1927, ch. des Vidollets 45E
 Nohmat, Ahmadi Nazifa, 1934, rue Grange-Lévrier 6
 Overnay née Bourqui, Corinne Maud, 1958, ch. du Moulin-des-Frères 48
 Pelaez née Durante Perales, Josefa, ch. de l'Ecu 1 c/EMS La Châtelaine
Poncioni, Pierre, 1943, ch. du Grand-Champ 10c
 Raffini née Domenigoni, Simone Marie, 1921, route du Nant d'Avril 15
 Reist née Joss, Mina Marguerite, 1930, rue Croix-du-Levant 17
 Rofi, Iria, 1938, ch. de l'Ecu 1 c/EMS La Châtelaine
 Sbrissa, Lorenzo, 1928, rue Oscar-Bider 2
 Schweizer, Herminbe Klara, 1927, ch. de la Fleuriste 9 (Vernier)
Sebastiani, Umberto Mario Giuseppe, 1938, av. du Lignon 54
 Sfez née Moghadam Panah Mahboubeh, 1981, ch. Mouille-Galand 2
 Soulié, Thierry Philippe, 1955, ch. de l'Ecu 8bis
Thoma, Jean, 1921, ch. du Renard 18
 Tschanz Boget née Tschanz, Josiane Marlise, 1936, ch. Mouille-Galand 15
 Uldry née Huguenin-Virchaux, Denise Irène, 1942, av. des Libellules 8
 Vuilleumier née Thévenet, Odette Claudine Marie, 1927, rue du Grand-Bay 11

LES GENS QUE NOUS AVONS AIMÉS NE SERONT PLUS JAMAIS OÙ ILS ÉTAIENT, MAIS ILS SONT PARTOUT OÙ NOUS SOMMES

(Saint Augustin)

PAIN POUR LE PROCHAIN TRANSPORTS PUBLICS

Action de carême

Mercredi 9 mars 2016
Centre protestant du Lignon
(Place du Lignon 34)

Les Eglises protestantes et catholiques d'Aire-Le Lignon et Châtelaine-Cointrin-Avanchets organise une soirée de présentation du thème de la campagne Carême 2016 **par Vincent Lafargue**, prêtre dans le diocèse de Sion, en présentant les enjeux théologiques, spirituels et éthiques du thème choisi pour cette Campagne 2016 «Prendre ses responsabilités- Renforcer la justice».

18h30 célébration

19h15 repas (soupe et pain)

20h00 intervention de Vincent Lafargue suivi d'un échange avec le public

Ligne 7

Dans le nouvel horaire, entré en vigueur le 13 décembre 2015, l'horaire nocturne verra les véhicules circuler **sur la ligne 7 entre le Lignon et Rive toutes les 30 minutes**, tandis que pour la ligne 6 entre Vernier et Rive, un véhicule toutes les 20 minutes.

L'horaire du «samedi vacances» disparaît au profit d'un seul et unique horaire de type «samedi» sur l'ensemble du réseau, tout au long de l'année.

Du fait d'une obligation fédérale, afin de faciliter la recherche d'itinéraire, un changement de noms d'arrêts a dû être effectué. **Sur la ligne N° 7, l'arrêt «Musée d'art et d'histoire» devient un arrêt sur demande.**

50 ANS DU LIGNON

La PLATAL (Plateforme des Associations du Lignon) et les écoles du Lignon organiseront une grande fête les 30 septembre et 1^{er} octobre 2016.

Toute personne désirant offrir du temps lors de cette manifestation voudra bien prendre contact avec Monsieur Ivan Stuker, jardin Robinson du Lignon – 022 796 70 66 – ivan.stuker@fase.ch

APPEL AUX SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

L'Association des intérêts d'Aire-Le Lignon (AIALI) – et l'Association des Locataires de la Grande Tour – ALGT – sont chargées de l'organisation des stands de nourriture et de boisson.

Pour votre information, les stands seront présents sur le site, le vendredi soir, le samedi midi ainsi que le samedi soir.

Si vous êtes intéressés vous êtes priés de prendre contact avec :

ALGT Madame Myriam Bommer
T 022 796 50 40
myriam.bommer@gmail.com

AIALI Madame Michèle Finger
T 022 796 38 17
michelefinger@hotmail.com

Préférence sera donnée aux sociétés membres de la PLATAL.



Les joyeux dimanches



L'équipe de bénévoles vous attend le dimanche 13 mars à 12 h 15, au Centre de quartier du Lignon

Au menu

Salade printanière- risotto aux bolets avec luganine (saucisson tessinois) – glace vanille avec coulis de fruits rouges - café

Une participation de CHF 10.- (minimum) par personne est demandée avec boissons comprises. Comme de coutume, en raison du nombre limité de places, inscription jusqu'au vendredi précédent à midi (dernier délai). **Par téléphone à M. Hatt au 022 796 62 79 ou à M. Turrini au 022 796 28 53.**

Prochain rendez-vous

Dimanche 10 avril à 12h15

Les Repas du vendredi 2016

Les repas, organisés par l'équipe de la Carambole ont, à nouveau, lieu au Centre de quartier du Lignon, situé sous l'Eglise catholique et se dérouleront, pour le premier semestre de l'année 2016, les vendredis :

11 mars – 18 mars – 8 avril – 15 avril – 22 avril – 29 avril – 6 mai – 13 mai et 22 mai

Prix du menu

CHF 6.–

Inscription

par téléphone avant jeudi 18h au 022 796 42 67,

Vous pouvez venir manger, mais également venir partager l'une de vos recettes !

Animaux de l'année 2016

Comme chaque année, les organisations de protection et conservation de la nature sensibilisent le public sur la situation d'un animal en particulier qui mérite attention et protection.

Ainsi, après la couleuvre à collier l'an dernier, Pro Natura a désigné «animal de l'année 2016»:

la musaraigne aquatique.



L'animal, peu commun, joli petit mammifère au museau pointu, vit au bord de cours d'eau et de plans d'eau, petits à moyens, dans toute la Suisse. La petite boule de poils se jette hardiment à l'eau et plonge jusqu'au fond pour fouiller entre les cailloux avec son museau pointu. Elle est à la recherche de quelques proies à manger qu'elle paralyse avec une morsure empoisonnée, mais son venin ne provoque chez l'homme qu'une irritation de la peau.

La musaraigne aquatique mesure de 6 à 10 cm sans la queue et pèse entre 10 et 20 g. Son pelage est bicolore avec un ventre clair et un dos gris ardoise à noir.

Il lui faut une eau propre et bien oxygénée où elle trouve une offre en nourriture suffisante: larves d'insectes, micro-crustacés, escargots, mollusques et parfois aussi de petits poissons. Elle trouve refuge dans des racines d'arbres ou des blocs de pierre sur les bords des rivières. Elle y est à l'abri de ses ennemis qui sont la chouette effraie, le héron, la belette ou le renard.

Suite, colonne suivante

RACK À VÉLOS AU LIGNON

Le vélo est une des composantes importantes de la mobilité douce, largement recommandée actuellement. Mais les possibilités de stationnement – de manière sécurisée – sont aussi importantes dans le choix du vélo comme moyen de déplacement. En effet, à quoi cela sert-il de créer des pistes cyclables, si on ne trouve pas suffisamment d'emplacement pour stationner son vélo à l'abri des intempéries ou du vol ?

Cette question se pose pour de nombreux utilisateurs de deux-roues dans notre presqu'île, notamment pour ceux se rendant au Centre commercial du Lignon et qui se demandent si un stationnement commode et mieux sécurisé ne pourrait pas être aménagé, sous la marquise entre la «gare» des caddies et le pilier de ladite marquise. Une fiche-projet a été déposée par M. Rey-Mermier auprès du Contrat de quartier pour demander cette réalisation.



VENEZ CHANTER AVEC ELLES!

Il n'y a pas d'âge pour chanter et la preuve est donnée avec le quatuor «L'Heure musicale» qui a succédé au Groupe vocal de dames du Lignon (Les Colombes) après sa dissolution.

Ces cantatrices passionnées cherchent des personnes aimant la musique en général et le chant en particulier (sans nécessité d'avoir étudié le solfège) vous invitent à venir les rejoindre **tous les mardis dès 15h30, au N° 53 de l'avenue du Lignon au 12^e étage**

Le répertoire du Groupe est varié. Il y a du Gospel; du Charles Trenet, du Gilbert Bécaud, du Jean Ferrat, etc.

Allez faire un essai. Vous serez les bienvenues.

LE COURRIER DES LECTEURS

Le contenu de l'article n'engage par la rédaction

Voici le texte que la rédaction de l'Echo a reçu, au sujet de l'accueil des jeunes réfugiés syriens.

OUI à l'accueil des jeunes réfugiés syriens. NON dans un lieu réellement inadéquat.

D'une manière presque fortuite, nous apprenons début février que le Conseil administratif a donné son accord en novembre 2015 au projet de l'Etat pour héberger à côté de l'Ecole d'Aire, 150 jeunes réfugiés syriens masculins non accompagnés de 15 à 18 ans!

*Ceci sans avoir avisé les riverains directs et la direction de l'établissement scolaire? Comment expliquer ce manque d'information et communication sur un sujet aussi brûlant de la part de nos autorités communales? Ce n'est pas seulement le nombre exagéré fixé, mais le choix du site à côté d'une école et dans un quartier de villas familiales qui est absolument **inacceptable!** Certes, nous sommes des citoyens responsables et nous comprenons qu'un accueil doit être offert aux jeunes réfugiés syriens, mais l'Etat est propriétaire d'autres terrains adéquats dans notre commune! **Pourquoi ce projet à côté d'une école?** Certainement que dans l'esprit des initiateurs, le lieu présente des avantages. Ainsi, certaines infrastructures seraient à proximité... salle de gymnastique, terrain de basket dans le préau, etc. Le pilotage du projet est semble-t-il confié à l'Hospice Général qui assurera l'encadrement en permanence! Pour 150 jeunes? Cela est irréaliste! Les citoyens riverains attendent des explications de la part des autorités et agiront afin de démontrer que le choix du site n'est pas seulement inadéquat, mais inacceptable car assurément source de réels problèmes!*

Pour le groupe de riverains, Daniel Rochat, Aire

PATINOIRE SYNTHÉTIQUE AU LIGNON

La patinoire saisonnière installée, en collaboration avec le Restaurant de la piscine, est ouverte **jusqu'au 3 avril 2016** avec diverses animations.

Ouverture

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 20h
Mercredi de 13h à 20h – samedi de 10h à 20h
et dimanche de 10h à 18h.

Location des patins CHF 2. –

Renseignements 022 306 07 70 (Service des sports) 022 796 11 13 (Restaurant Piscine).

COURSE DE L'ESCALADE 2015: UN RECORD

Quelques 37'108 coureurs ont passé la ligne d'arrivée à Genève: du jamais vu en Suisse! établissant ainsi un fantastique record de participation pour cette 38^e édition de la Course de l'Escalade, une année après avoir franchi pour la première fois la barre des 30'000 «finishers» (32'150) et la victoire du Genevois Tadesse Abraham (en 21.00'9'') devant Adere Belete (Ethiopie) est venue couronner cette très belle journée de fête, toute de couleurs et de partage. Chez les femmes, c'est la victoire impériale de l'Ethiopienne Helen Bekele. Tandis que la Soleuroise, Martina Strähl termine brillante 3^e à 24 secondes seulement de Bekele, étant la première Suisse à monter sur le podium depuis Angéline Joly en 1996.

SWEET GIRLS



Du 29 juillet au 31 août 2013, Le Lignon avait accueilli le tournage d'un long métrage de fiction, une comédie noire originale «**Sweet Girls**» due à une idée de Jean-Paul Cardinaux et Xavier Ruiz, dont l'ambition était de faire découvrir à un large public un malaise qui grandit de jour en jour dans notre société et qui gangrène l'ensemble des relations entre les générations avec l'histoire d'Elodie (Flore Babled) et Marie (Marie Petiot) deux adolescentes cloîtrées dans une cité où la crise du logement s'aggrave, qui sont confrontées au manque de perspectives et voient leurs chances d'accéder un jour à l'indépendance peu à peu disparaître. Elodie suggère à Marie une solution extrême: vider les appartements injustement occupés par «les vieux». Dans ce périple elles découvriront que, derrière leurs froids calculs, se cachent des êtres humains tout aussi perdus qu'elles. La rencontre entre ces générations oubliées par la société va les rapprocher de manière aussi surprenante qu'émouvante

La Cité du Lignon été choisie pour ses caractéristiques architecturales et son «design» épuré qui donne au décor une place de personnage principal aux côtés des protagonistes de cette réalisation: des artistes chevronnés de nombreux figurants (jeunes et aînés) retenus parmi les habitants de Vernier et surtout de la Cité.

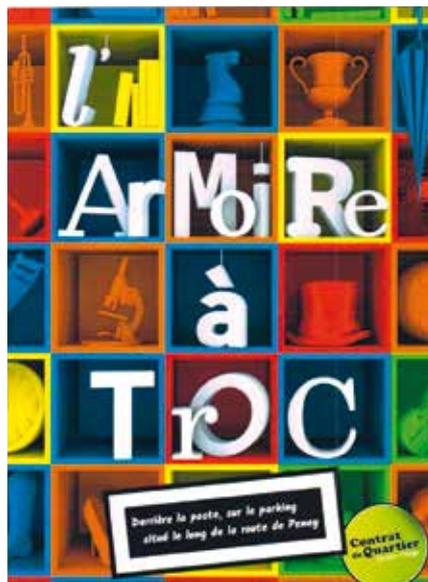
Après la projection publique en salle au printemps 2015 du film, les réalisateurs ont vu leur œuvre participer, en janvier 2016, aux Journées de Soleure, dans la section «Panorama fiction».

ARMOIRE À TROC

En 2015, les habitant-e-s de Vernier-Village ont pu, grâce au Contrat de quartier de Vernier, découvrir «l'armoire à légumes», cette année, plus précisément le lundi 1^{er} février, c'est une «**armoire à troc**» que le Contrat de quartier inaugurerait, en présence du Conseiller administratif Pierre Ronget, sur le parking situé entre la poste de Vernier et la route de Peney.

L'idée retenue étant de ne pas jeter des choses pouvant encore servir, mais de les mettre à disposition de quelqu'un, lui évitant ainsi d'acheter un objet neuf alors qu'un voisin en possède un dont il ne se sert plus.

Déposez, prenez, partagez, échangez livres, jeux, jouets, articles ménagers, etc.



E Cordonnier
Centre Commercial du Lignon

- Semelles • Talons
- Plaquettes sur plastique
- Changement de piles, remplacement écran iPhone
- Cylindre, Clés double, réparation de sacs, tampons

076 432 42 14

Pro Natura appelle donc à une meilleure protection de nos cours d'eau, trop souvent artificialisés et pollués par les pesticides et les engrais.

De son côté, l'Association suisse pour la protection des oiseaux (Aspo/BirdLife) a choisi:

Le Pic épeiche



qui vit dans les forêts, les jardins et le paysage cultivé arboré. Avec son bec puissant et avec sa force, le Pic épeiche creuse le bois pourri pour en extraire les larves d'insectes à l'aide de sa langue spéciale munie de crochets. En automne et en hiver surtout, les fruits et graines font également partie de son régime alimentaire.

De tous les pics, l'épeiche est le plus répandu et le plus connu de Suisse. Il vit partout où il y a des arbres d'un certain diamètre, aussi bien dans les agglomérations qu'en forêt ou en milieu agricole. Ce pic, de la taille d'un merle, est principalement noir et blanc; seul le bas-ventre présente une tache rouge vif. Le mâle porte une petite tache rouge sur la nuque, les juvéniles ont une calotte rouge.

Comme foreur de cavités, le pic épeiche dépend des grands et vieux arbres. Le maintien de ces éléments dans les villes et villages, en milieu agricole et dans les forêts est donc important.



À votre bon droit

Yves Magnin
Avocat

M. K vient de se faire « attraper » par un démarcheur qui lui a fait conclure par téléphone un contrat portant sur un voyage. Il le regrette et souhaite savoir ses droits.

Les art. 40a et ss du Code des Obligations consacrent depuis le 1^{er} janvier un droit de révocation, soit de résiliation, en matière de démarchage à domicile, par téléphone ou par un moyen semblable de télécommunication vocale instantanée.

Le fournisseur doit avoir agi dans le cadre d'une activité commerciale pour un contrat portant sur une chose mobilière ou des services destinés à un usage personnel ou familial, dont le montant dépasse CHF 100.-. Faut-il encore que M. K n'ait pas lui-même demandé expressément des négociations. Attention, les contrats d'assurance ne sont pas concernés et répondent à d'autres règles.

Au moment de la proposition ou de l'acceptation du contrat, le fournisseur a dû informer M. K de son droit de révocation, de la forme, du délai à observer et lui communiquer son adresse. La preuve en incombe au fournisseur.

La révocation n'est soumise à aucune forme et doit intervenir dans le délai de 14 jours dès que M. K a eu connaissance des informations précitées. La preuve lui en incombe, si bien qu'un pli recommandé reste souvent nécessaire.

Si M. K révoque le contrat, les parties doivent rembourser les prestations reçues. En cas d'usage, il devra uniquement un loyer approprié au fournisseur, sans autre dédommagement.

Au-delà de ce nouveau droit, on ne saurait être trop prudent avec le démarchage téléphonique!

Si vous souhaitez connaître vos droits ou avez besoin d'informations juridiques, n'hésitez pas à nous adresser vos questions, en mentionnant vos coordonnées, à l'Association des Intérêts d'Aire-Le Lignon, case postale 114, 1219 Aire. Pour chaque parution, nous déterminerons la ou les questions relevant d'un intérêt général. Me Yves Magnin, avocat au barreau de Genève, y répondra dans cette rubrique en garantissant naturellement l'anonymat des personnes concernées.

PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER DE LA BOURDONNETTE

Suite à la présentation publique, le 9 décembre dernier, du projet de plan localisé de quartier de la Bourdonnette, séance pas très fréquentée par les habitants de la presqu'île, notre Association a adressé les remarques suivantes au Département de l'aménagement, logement, énergie (DALE):

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la consultation publique du PLQ cité en marge, notre association tient à vous apporter les observations suivantes :

1. Si ce PLQ ne répond pas à toutes les préoccupations que nous avons manifestées dans le cadre du déclassement des parcelles, nous relevons avec satisfaction qu'il respecte la convention signée avec la Ville de Vernier, en particulier les deux phases distinctes et la destination des locaux.
2. Les voiries et l'accessibilité à l'établissement restent toutefois source d'inquiétudes.
3. L'entrée par le chemin privé des campanules n'est pas adéquate. Outre qu'il s'agit d'un chemin privé, il est étroit et ne permet pas le croisement de deux véhicules. C'est donc un non-sens de faire accéder les véhicules de cet important complexe par ce biais.

L'accès par le chemin des Sellières apparaît bien plus pertinent. Il est suffisamment large et ne nuit à aucun voisin direct. Cela limiterait également la vitesse des véhicules.

S'il est vrai que la piste cyclable qui le longe serait traversée, elle l'est déjà par le chemin de la Bourdonnette juste au-dessus et connaît un trafic de vélo réduit. En outre, elle est partagée avec les piétons. En d'autres termes, les 2 roues qui l'utilisent ne peuvent aller vite.

Cette solution pratique et adéquate évitera d'éventuelles oppositions par les riverains.

4. Les chemins privés bordant, Campanules, Lézards et Bourdonnette, doivent faire l'objet d'une réglementation officielle valable de l'interdiction de trafic public et de parking afin d'éviter le stationnement sauvage et des tensions avec les riverains.

Par ailleurs, suite à l'enquête publique concernant le Plan localisé de quartier (PLQ 29892-540), parue dans la Feuille d'Avis Officielle du 10 novembre 2015, une dizaine de personnes ont fait part de leurs observations au Département de l'aménagement du logement et de l'énergie (DALE). Ces observations portaient essentiellement sur l'accès aux futurs immeubles de la FLPAL par le chemin des Campanules, ce dernier, étant d'une part, privé puisque la parcelle du chemin des Campanules comporte 135 copropriétaires et, d'autre part, étant incompatible avec une entrée de garage et de parkings d'immeubles qui engendreraient un trafic supplémentaire sur ce chemin pas adapté. La Direction générale des transports (DGT) évalue celui-ci à 200 véhicules/jour supplémentaires. Les riverains du chemin des Campanules veulent que ce chemin garde son rôle de desserte aux villas du

Coin de Terre et ne devienne pas un chemin de transit plus important pour le stade. L'entrée de l'IEPA devrait se faire par une entrée directe sur le chemin des Sellières comme cela était prévu dans le projet initial présenté aux habitants d'Aire en novembre 2011.

Le 3 février dernier, une délégation des riverains a été auditionnée par la Commission de l'environnement, aménagement du territoire et mobilité du Conseil municipal qui souhaitait connaître leurs doléances. Celles-ci semblent avoir été bien reçues par la Commission et les riverains attendent maintenant de voir quelle position va adopter le Conseil municipal suite aux observations faites notamment par rapport «à l'exigence» de la DGT qui se trouve au cœur du problème mais qui étrangement n'était pas représentée lors de l'audition ce soir-là.

Alain Gaumann, membre du comité

.....

UN ARBRE À SAUVER

Ayant relevé dans la Feuille d'avis officielle la requête en autorisation d'abattage d'un arbre au chemin des Lézards, dans le cadre d'une opération immobilière relative à la construction de 3 habitations contiguës, le Comité a adressé au Département concerné le courrier ci-dessous :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des requêtes en autorisation citées en marge, notre association tient à vous apporter les observations suivantes :

La presqu'île d'Aïre subit depuis plusieurs mois une augmentation de son développement sans précédent.

Notre association est soucieuse de projets harmonieux qui permettent une certaine qualité de vie des habitants de ce quartier de Vernier déjà pas malmené.

S'il n'est aucunement dans notre intention de nous opposer au besoin de densification de la zone villa, celle-ci doit toutefois s'inscrire dans l'esprit de ce quartier.

Elle doit également préserver les valeurs naturelles existantes.

Or, le projet susmentionné implique en particulier l'abattage d'un arbre séculaire, un cèdre bleu. Il s'agit du plus grand arbre (env. 15m) de la zone villa de la presqu'île d'Aïre (env. 2'000 personnes) que d'aucuns surnomment le poumon d'Aïre.

Des modifications de ce projet sont manifestement possibles pour la conservation de cet arbre qui était là bien avant l'actuel propriétaire de la parcelle.

Nous prions ainsi le département de les requérir.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez aux présentes observations, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Gjon Thaqi, Président

Suite à notre courrier, le Département nous a informés que la Direction du paysage, après examen du dossier, **a demandé le maintien de cet arbre – un cèdre de l'Atlas** – en invitant les architectes à revoir l'implantation de leur projet.

PISTE CYCLABLE ROUTE DU BOIS-DES-FRÈRES

Interpellé par plusieurs utilisateurs, le Comité a adressé aux Autorités communales un courrier relatif au nouveau marquage de la piste cyclable/piétons de la route du Bois-des-Frères, sur le tronçon Pont CFF – Carrefour du Lignon.

Voir la réponse intermédiaire du Conseil administratif à l'interpellation de M. Ambrosio (cf Conseil municipal du 2 février 2016)

NOUVELLE ADRESSE POUR LA CORRESPONDANCE

La Poste suisse (service public??) a revu son réseau de distribution du courrier dans notre région, en transférant les cases postales de Châtelaine et Aïre à l'office du Lignon. Suite à cette adaptation, les clients qui reçoivent moins de trois envois par jour, le maintien d'une case devient payant et le coût annuel s'élèvera à CHF 240,-.

Le comité a donc décidé de renoncer à la case postale et la correspondance pour l'Association devra être adressée :

**Association des Intérêts d'Aïre-Le Lignon
Avenue du Lignon 27 – 1219 Le Lignon**

Merci d'en prendre bonne note.

Un livre, un écho

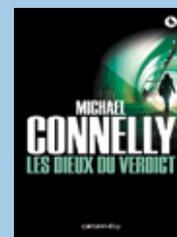
Les dieux du verdict

De Michael Connelly

Broché 336 pages

Editeur Calmann-Lévy

(30 septembre 2015)



Après avoir perdu son élection au poste de procureur, l'avocat Mickey Haller est au plus bas. Son ex s'est éloignée de lui et sa fille ne lui parle plus : elle lui reproche d'avoir fait libérer un alcoolique qui s'est aussitôt empressé de prendre le volant et de tuer une mère et sa fille. Mais un jour, il reçoit un texto de son assistante : appelle-moi – 187. 187 étant le code pour «meurtre», Haller sait qu'il va devoir se remobiliser pour défendre l'accusé. Mais la victime, Gloria Dayton, est une ancienne prostituée que Mickey aimait beaucoup et qu'il pensait avoir aidée à rentrer dans le droit chemin. Découvrir qu'elle l'a dupé en continuant de se prostituer et imaginer que c'est peut-être lui qui l'a mise en danger le met rapidement sous pression. Sans compter que certains personnages qui devraient faire respecter la loi se montrent violents et malhonnêtes. Ils n'apprécient pas qu'Haller se mêle de leurs affaires. Hanté par les fantômes de son passé, l'avocat devra travailler sans relâche et user de tous ses talents pour résoudre l'affaire.

Né à Philadelphie (USA) le 21 juillet 1965, **Michael Connelly**, maître incontesté du polar américain, a reçu les plus hautes distinctions littéraires, dont «l'Edgar du premier roman policier» pour «Les Égouts de Los Angeles». Il est notamment l'auteur du «Poète» et de «Créance de sang», porté à l'écran par Clint Eastwood. Auteur également de : «La Glace noire», «La Blonde en béton», «Le Cadavre dans la rolls», «La Lune était noire», «Lumière morte», «Deuil interdit»...

A LA MACAV

Rue du Village 52 – Vernier
Du lundi au samedi de 14h30 à 17h30
Fermé le dimanche et vacances scolaire

Jusqu'au 25 mars

Nature visible et invisible

Martine Etienne et Charlotte Gomes Tableaux, Huiles et Aquarelles

Temple du Lignon

Dimanche 20 mars à 18h

Le Romantisme germanique

**Avec Claude Majeur, flûte
Federica Staellini, piano**
Entrée libre – Collecte à la sortie

P'tit Music'Hohl

Jusqu'au 20 mars, à 19h45

**Revue et non corrigée
«CEVA pas le chalet»**

Une fois de plus, les spectateurs retrouveront, dans la très moqueuse cuvée 2016, une vingtaine de sketches et de chansons connues parodiées qui passeront à la moulinette politique genevoise et faits de société. Sur scène : Pascal Ernst, Daniela Mango, Nathalie Cécilia et Philippe Herdewyn qui s'en donnent à cœur joie pour esquisser les travers des élus.

Réservation spectacle & Renseignements

T 079 158 40 03
Restauration possible avant (18h30) et après le spectacle (dès 22h00)

Salle des fêtes du Lignon

18 et 19 mars à 20h

Vernier Jazz: un américain dans Paris

Une soirée évoquant la rencontre entre Georges Gerschwin et quelques compositeurs parisiens animée par dix musiciens de jazz, un chœur, des solistes et des danseurs. Ouverture des portes dès 18h30. Petite restauration servie à table. **Renseignement** au 022 306 07 80.

CHRONIQUE DIONYSIAQUE

Le vin aussi est entré dans le monde de l'immédiateté

Dans ces colonnes, j'ai régulièrement traité de sujets d'actualités concernant la vigne et le vin.

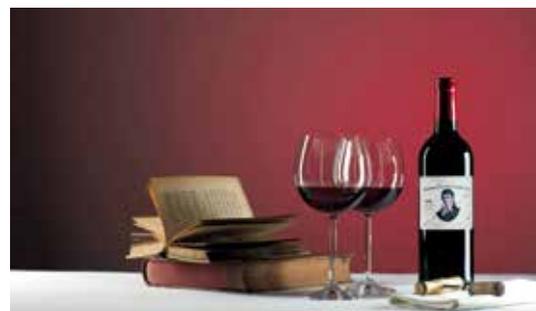
Le réchauffement climatique n'est pas le plus anodin et certainement le plus brûlant comme l'ont démontré en 2014 les inondations en Angleterre, de la Bretagne au Pays Basque, de la Galice aux rivages du Portugal. L'érosion des terres, l'effondrement des habitations dessinent de nouveaux contours aux paysages au cours d'un hiver doux, trop doux. A cet effet d'accélération des phénomènes climatiques déjà très anxiogène pour chacun, vient s'inviter un nouveau convive: l'immédiateté. Tout ou presque tout et tout de suite! Le vin, né de l'observation et de l'empirisme séculaires des vigneron ne semble pas échapper à ces nouvelles contraintes. A peine vinifier, il est vendu car on ne veut plus stocker et on répugne à attendre ces vins. Désormais le vin, en général, se boit plus jeune et d'ailleurs comment pourrait-il en être autrement? Voué à une consommation immédiate due à de fortes demandes de marchés émergents, le vin est plus standardisé, plus consensuel pour plaire à un public de masse plus nombreux, plus généraliste et certainement moins exigeant.

L'avènement des nouvelles technologies contribue pour une large part à cet oppressant facteur d'immédiateté ou plus précisément de l'usage que l'on en fait. Pour les quadragénaires et les autres oenophiles plus âgés, les nouveaux médias sont un support additionnel, un outil technologique supplémentaire mais en aucun cas une fin en soi. Ces personnes possèdent une culture, une mémoire du Vin qui s'est construite par accumulation de lectures, de dégustations, de confrontations et surtout un regard rétrospectif sur les textes des Anciens. Avec les jeunes adultes et les adolescents, que Alain Finkielkraut définit et nomme sous le vocable de «l'adolescent goguenard», on parle de générations en terme d'évolution de téléphones tactiles, de tablettes, d'ordinateurs portables. Pour la plupart, le livre est ringard et Wikipédia offre le vernis minimum de culture générale à condition de ne pas gratter trop fort.

Le vin est un produit naturel, l'un des seuls ayant la vie en lui. Mais il est aussi un objet d'art, et à ce titre, il est de plus en plus jugé qu'à l'aune de son prix. A notre époque de l'image donnée, du symbole fort, le vin est un marqueur important en termes de convivialité, mais surtout de réussite sociale. Car rien n'est laissé au hasard. Les spécialistes en neurosciences démontrent que le même vin affiché à des prix variant de 1 à 20, c'est le plus cher qui stimule idéalement la partie

du cerveau générant le plaisir. Cela serait vraiment dommage de s'en priver! Il faut le dire, c'est d'abord le plaisir de l'ego, du portefeuille et de l'immédiateté avant celui des sens. Le marketing et aussi certains médias écrits sont des alliés de choix de l'immédiateté. Ces journalistes du fait divers tiennent la rampe avec des articles factuels ne laissant pas la place à la réflexion, à l'analyse et à la synthèse. Leurs écrits sont d'une substance aussi éphémère que la vie du journal sur les pages duquel ils ont été imprimés. On peut dès lors comprendre que sans un socle solide de connaissances acquises au long cours, les jeunes générations resteront dans le monde un peu inquiétant de l'immédiateté. Pour Jean d'Ormesson de l'Académie française, fringant auteur et nonagénaire: «Le temps du journaliste, c'est le temps qui passe. Le temps de l'écrivain, c'est le temps qui dure». Voilà donc mon plaidoyer pour un avenir plus serein. Il faut aimer les livres.

Pierre Chevrier



LA RECETTE DE TANTE LOTTE

Lapin façon grand-mère

Ingrédients pour 4 personnes 1 lapin en morceaux; 30cl de bouillon de volaille (ou un cube de bouillon); 600g de champignons de Paris; 100g de lardons; 6 carottes; 3 oignons; 1 bouquet garni; 10g de beurre; 1 verre de vin rouge; 3 gousses d'ail; Sel et poivre.

Dans une cocotte, faire revenir les lardons sans ajout de matière grasse.

Ajouter et faire rissoler les oignons et les gousses d'ail émincés grossièrement.

Laver les morceaux de lapin et les faire colorer avec la garniture pendant quelques minutes.

Additionner le vin et le bouillon (compléter avec un peu d'eau si nécessaire).

Assaisonner, ajouter le bouquet garni et laisser cuire à feu doux pendant environ 45m.

Peler les carottes et les couper grossièrement. Laver les champignons, les émincer en lamelles et les faire sauter dans une poêle avec 10g de beurre.

Ajouter les légumes à la cocotte et laisser encore mijoter pendant un bon quart d'heure.

Servir chaud accompagné de riz par exemple.

Fiduciaire *Lejolin*

$$MC = \frac{C \cdot (1-i) \cdot (y-y)}{C \cdot (1-i)^2}$$

DÉCLARATION

IMPÔT

Comptabilité pour Indépendants Associations PME - PMI Particuliers

Tarifs	
Une personne	dès 80.- Frs
Suppléments par pers.	20.- Frs
Suppléments immobilier	30.- Frs

M. Korkmaz
 38, avenue du Lignon - 1219 Le Lignon
 022 525 30 24 | 076 489 24 20
 www.lejolin.ch - info@lejolin.ch
 Réception tous les matins ou sur rendez-vous

Laboratoire dentaire du Lignon **Guy Burdet**
 DEPUIS 1976 AU LIGNON

ENTRETIEN & RÉPARATION DE PROTHÈSES

SERVICE À DOMICILE

Immeuble Quincaillerie du Lignon T 022 796 65 11
 CH. DU CHÂTEAU BLOC 19 N 079 333 21 01

livraisons gratuites à domicile

pharmacie du lignon

Articles de droguerie
 photos passeport
 parfumerie - diététique

Homéopathie, Phytothérapie,
 Bas de compression, Diabète
 prix bas permanents sur les pilules contraceptives
 produits de nettoyage Bio
 Ecover, l'Arbre Vert
 alimentation sans gluten
 produits bébé

Articles de soin et Parfumerie :
 10 % permanents

Tél. 022 796 51 44
 Fax 022 797 46 17
 Case postale 14, 1219 Le Lignon
 Centre commercial du Lignon
 info@pharmacielignon.ch

Lignon Esthétique

Catherine Lance

41, av. du Lignon
 1219 Genève
 022 796 86 11
 Bus 7-9-23-51
 Parking

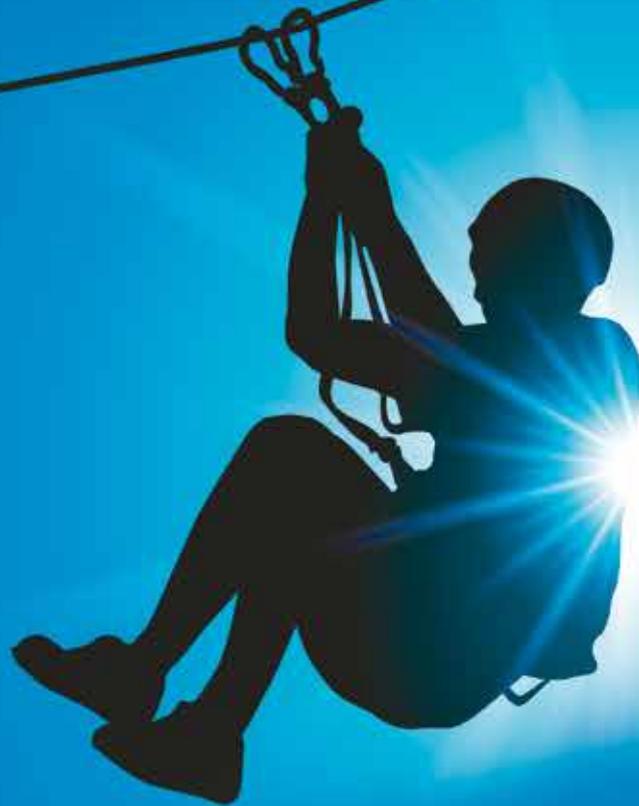
www.lignonesthetique.ch

CAR WASH CENTER

24 h/24

14, route du Nant-d'Avril - 1214 VERNIER

Sensation Accrobranche



Du 21 au 26 mars 2016

Explore le parcours Indoor!

DES SERVICES D'EXCEPTION
www.planete-charmilles.ch

PLANETE
Charmilles
centre commercial